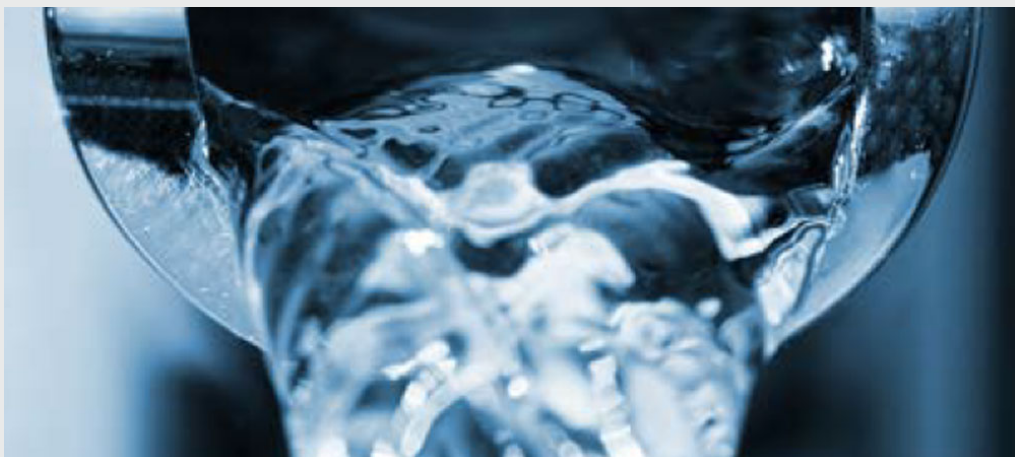


Fiche d'information relative au nouveau coronavirus

Avril 2020

Assurer l'hygiène dans des installations d'eau potable temporairement inutilisées à l'intérieur de bâtiments



Maintenir l'exploitation réglementaire dans des installations d'eau potable temporairement inutilisées ou peu utilisées

Assurer l'hygiène dans des installations d'eau potable temporairement inutilisées à l'intérieur de bâtiments

L'hygiène de l'eau potable dans les bâtiments durant la pandémie de Covid-19

En application des mesures de prévention des infections au coronavirus, des écoles, centres sportifs, piscines, hôtels, restaurants et autres bâtiments ont dû fermer en mars 2020 ou leur utilisation être fortement réduite.

Le coronavirus ne peut pas être transmis par l'eau potable. Cependant, les conséquences de la crise du coronavirus comportent des risques indirects pour l'eau potable et ceux qui la consomment. Lorsque l'exploitation réglementaire des systèmes de distribution d'eau potable ne peut pas être assurée pendant plusieurs semaines, la stagnation prolongée de l'eau potable augmente le risque de légionelles ainsi que d'une prolifération excessive d'autres microorganismes.

Sont décrites ci-après les mesures nécessaires pour garantir une qualité irréprochable de l'eau potable.

Maintien de l'exploitation réglementaire

Tous les 3 jours, tous les robinets du bâtiment doivent être ouverts l'un après l'autre et de préférence de bas en haut: il faut alors laisser couler l'eau chaude et froide présente dans les conduites pendant au moins 30 secondes.

La pompe de circulation doit fonctionner en continu pendant ce temps.

Il faut éviter de couper l'alimentation en énergie. Le refroidissement du matériel d'installation peut entraîner des défauts d'étanchéité des joints des conduites et donc des dégâts d'eau.

Arrêt et fermeture de l'installation d'eau potable du bâtiment

Dans des cas exceptionnels, il faut vérifier si l'intégralité ou une partie de l'installation d'eau potable froide et chaude du bâtiment peut être fermée et la pompe de circulation débranchée.

Il faut définir la procédure à suivre en cas d'arrêt et de fermeture conjointement avec le distributeur d'eau et un installateur sanitaire.

Fermeture et vidange de l'installation d'eau potable du bâtiment

Pour des raisons d'hygiène et de prévention de la corrosion, il est déconseillé de fermer et de vidanger l'installation d'eau potable du bâtiment. C'est seulement en cas de risque de gel qu'il faut fermer et vidanger les conduites concernées.

Remise en service

Lors d'une remise en service, il faut laisser couler l'eau de tous les robinets au moins jusqu'à l'obtention d'une température constante. Il est important ici d'ouvrir simultanément plusieurs robinets pour assurer un courant suffisamment fort dans les conduites de distribution. Le rinçage se déroule séparément aussi bien pour l'installation d'eau froide que d'eau chaude. Il faut éviter ici la formation d'aérosols.

Après la remise en service, il faut vérifier si l'installation d'eau froide et d'eau chaude ne contient pas de légionelles.

Assistances complémentaires

En cas de besoin, il est possible de demander l'assistance d'un installateur sanitaire ou à tout le moins du distributeur d'eau local.

Liens Internet utiles

www.svgw.ch/fr/Covid-19

www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html

www.suissetec.ch/qualitedeleau

Éditeur

SSIGE, Grütlistrasse 44, case postale, 8027 Zurich

www.svgw.ch/FB-Corona